

Décision

Générale

colonial

Décision n° 258 du 21 février 1946 :

n° 258

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 février 1946

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro

28 février 1946

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 25 février 1946 le nomme Farah Issa est nommé interprète au Palais du Gouvernement et classé à titre exceptionnel auxiliaire 10e échelon. L'intéressé est recruté à salaire mensuel il voit ses rappels militaires épuisés et ne pourra s'en prévaloir à nouveau pour de augmentations de salaire.